

**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N° 03/PACEBCo/UGP/COMIFAC/CEEAC/FAD/11
en vue de l'établissement d'une liste restreinte des consultants à consulter dans le cadre de
la mobilisation d'un expert international spécialiste climat pour la COMIFAC.**

1. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a obtenu un Don auprès du Fonds Africain de Développement (FAD) en différentes monnaies afin de couvrir le coût du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour financer le contrat à conclure dans le cadre de **la mobilisation d'un expert international spécialiste climat pour la COMIFAC.**
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent (i) Décrypter et analyser les enjeux de différentes sessions de négociations sur le climat et proposer en conséquence des mémos ou notes techniques ;; (ii) Accompagner les points focaux climat et négociateurs de la sous-région aux sessions de négociations en organisant des réunions de débriefing ;(iii) Participer aux réunions sous-régionales techniques ou ministérielles portant sur le climat en apportant l'appui technique nécessaire (analyse des thématiques d'intérêt et élaboration des notes techniques);(iv) Proposer des stratégies adaptées aux pays lors des négociations afin que leurs positions soient mieux présentées et prises en compte; (v) Appuyer le Secrétariat exécutif de la COMIFAC pour l'analyse et le suivi des initiatives sous-régionales climat.
3. Le Coordonnateur Régional du PACEBCo invite par conséquent les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, tc...).
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement (Edition Mai 2008), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.
5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivants : de 8 heures à 17 heures, heures locales.
6. Les expressions d'intérêt devront être déposées en (04) quatre exemplaires dont (01) un original et (03) trois copies à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le 12 janvier 2011 à 15 heures** et porter expressément la mention:

« MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UNE LISTE RESTREINTE DES CONSULTANTS A CONSULTER POUR LA MOBILISATION D'UN EXPERT INTERNATIONAL SPECIALISTE CLIMAT POUR LA COMIFAC » :

A l'attention de : **Monsieur le Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, Représenté par l'Unité de Gestion du PACEBCo, B.P. 35 133 Bastos, Yaoundé - Cameroun**

Tél : (+237) 22 20 48 01/22 20 48 02 Fax : (+237) 22 20 48 03.

Courriel : info@pacebco-ceeac.org, Site Internet : www.pacebco-ceeac.org

Yaoundé le 05 décembre 2011

POUR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA CEEAC

**BIHINI WON wa MUSITI
Coordonnateur Régional du PACEBCo**